

L'an 2020, le 6 Novembre à 20 H, le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur FOLLIN Stéphane, Maire ;

Présents : Mmes BATTISTELLA Karine, CHOUREAU Annie, KOSIAK Céline, NEVEU Virginie, MOONEN Marianne, MM. VIGNERON Pierre, OLIVIER Régis,

Etaient absents excusés : M. PUECH Alain qui donne pouvoir à M. FOLLIN Stéphane  
Mme OLIVIER Laurence qui donne pouvoir à M. OLIVIER Régis  
Mme BOEHM Annie

Secrétaire de séance : Mme BATTISTELLA Karine

**DELIBERATION N° 2020-42 : MODIFICATION DELIBERATION APPEL D'OFFRES**

Lors de la mise en place des différentes commissions, il a été voté deux membres titulaires et deux membres suppléants, or cette commission se doit d'être constituée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Par conséquent :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le Conseil Municipal,

Considérant que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires

Sont candidats au poste de titulaires : Mme BATTISTELLA Karine, Mme MOONEN Marianne, M. VIGNERON Pierre

Sont candidats au poste de suppléants : Mme CHOUREAU Annie, M. OLIVIER Régis, M. PUECH Alain

Après dépouillement des votes,

Sont donc désignés en tant que :

Membres titulaires : Mme BATTISTELLA Karine, Mme MOONEN Marianne, M. VIGNERON Pierre

Membres suppléants : Mme CHOUREAU Annie, M. OLIVIER Régis, M. PUECH Alain

**DELIBERATION N° 2020-43 : DELIBERATION POUR INSCRIPTION DES CHEMINS DE RANDONNEES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions,

Vu les articles 56 et 57 de la loi N° 83 663 du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu l'article L311-3 de la loi de simplification du droit n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, relative notamment à l'inclusion du PDIPR au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :



- 1) accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

Noms et/ou numéros du chemin rural	Sections cadastrales	Précisions
CR 15 d'Anglesqueville à Grainville	A	De la VC 13 rue du Bouffray à la RD 25 et RD 37
CR 16 impasse des Forrières	A	De la D 107 au CE des deux routes
CE dit des deux routes	ZB 10	Du CR 16 impasse des Forrières à la RD 237
CE 11	ZC	De la RD 237 à la rue de la Ferme de la Folie
CR 2 de Fontaine à Grainville	ZD	Chemin mitoyen avec Ermenouville
CE	ZD9	Entrée chemin d'exploitation de la D 37 vers Anglesqueville
Noüe aménagée en chemin	ZC 16	De la VC 7 d'Héberville à Ste Colombe au CE 11
Sente Rurale N° 20 d'Héberville à Gonzeville	A	De la rue du Bouffray au CR 15

2) s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

3) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

4) s'engage à conserver leur caractère public,

5) prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

### **DELIBERATION POUR LA MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de délibérer sur la mise en place ou pas de la taxe d'Aménagement communale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas instituer cette taxe pour 2021.

### **POINT D'INFORMATION PROJET EOLIEN**

Monsieur le Maire fait part de la rencontre avec la Sté SIEMENS (solutions et développement de parcs éoliens),

La zone identifiée pourrait accueillir 15 éoliennes mais le projet ne concernerait que quatre à cinq aérogénérateurs.

Après avoir délibéré et aux résultats du vote ;

Pour : 5

Contre : 5

Abstention :

Le Conseil Municipal se propose de rencontrer la société concernée lors d'une prochaine réunion.

### **DELIBERATION N° 2020 - 44 : POINT D'INFORMATION SUR LE PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Maire fait part de la réunion d'échange à la Communauté de Communes Côte d'Albâtre relatif au plan local d'urbanisme intercommunal, ceci permet de fournir un état des lieux des règles d'urbanisme sur toutes les communes à savoir : 13 communes avec une Carte Communale ; 9 communes avec un Plan Local Urbanisme et 41 communes régies par Règlement Nationale Urbanisme

Le délai de lancement de cette démarche est fixé au 01.01.2021 avec un délai d'instruction et mise en place d'environ 4 à 5 ans.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité émet un avis favorable à la mise en place d'un PLUi

7 : Pour            3 : Abstention

### **POINT D'INFORMATION PACTE DE GOUVERNANCE**

Avec la Loi du 27.12.2019, « relative à l'engagement dans la locale et à la proximité de l'action publique », le gouvernement a souhaité redonner aux élus des petites communes le pouvoir de s'exprimer et de faire valoir leur identité au sein EPCI et métropoles territoriales.

Une démarche qui se traduira au sein de la CCCA par la mise en place d'organes de décision, de consultation et d'information : Conseil Communautaire, bureau, bureau « élargi », conférence des Maires et Commissions thématiques auxquelles peuvent participer par délégation les adjoints et conseillers municipaux désignés par leur maire.

### **POINT ASSOCIATION COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROGISTER, Président du Comité des Fêtes accompagné de Monsieur TESSON, Trésorier de l'association convoqués afin de fournir les comptes depuis mars 2019. Depuis cette date, aucune Assemblée Générale n'a été organisée.

Après échanges sur la situation financière et des moyens humains au sein de l'association, Monsieur ROGISTER Steve donnera sa démission ainsi que celle de Monsieur TESSON. Celle-ci sera effective le 12 novembre 2020.

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que ce plan communal de sauvegarde doit être mis en place pour février 2021.

Membres de cette commission :

Mmes BATTISTELLA Karine, KOSIAK Céline, MONNEN Marianne, NEVEU Virginie,  
M. VIGNERON Pierre

Cette commission reste ouverte aux éventuels conseillers qui souhaiteraient en faire partie.

### **DELIBERATION N° 2020- 45 : ORGANISATION DU NOEL COMMUNAL**

Considérant les mesures sanitaires, le Conseil Municipal a décidé de ne pas organiser de goûter ni de spectacle de Noël.

Il est décidé de remettre les jouets des enfants et le colis des aînés le samedi 19 décembre entre 15h et 17h devant la salle polyvalente.

Les colis seront constitués de chocolats et de bons d'achats avec une bouteille de champagne, les lauréats du baccalauréat auront un virement de 150 € et les collégiens pour l'entrée en 6ème une carte cadeau.

### PROJET RECENSEMENT DES CAVITES

Demande de devis sera faite auprès de la Société ALISE.

### MANIFESTATION 11 NOVEMBRE

Manifestation sera organisée avec dépôt de gerbe au monument aux morts avec pas plus de 6 personnes présentes.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

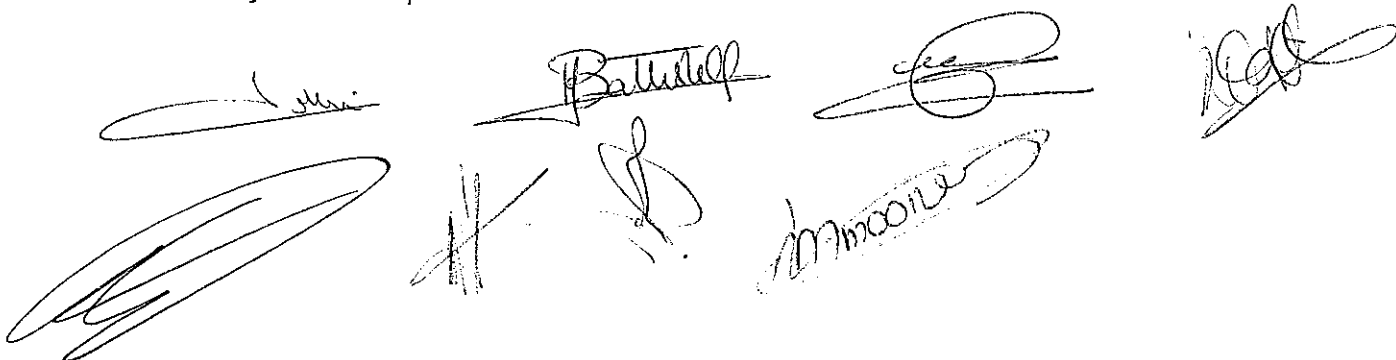
#### ✓ REMISE DU LOGEMENT DE M. CRESSENT

Pour information, Monsieur CRESSENT Jean-François remettra son logement au 31.12.2020.

#### ✓ PROJET DE COLOMBARIUM POUR LE CIMETIERE COMMUNAL

Demande de devis sera faite.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H30

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in complexity, with some appearing to be initials or full names in cursive. The top row contains four signatures, and the bottom row contains six.